

Vie étudiante, Parcoursup, CSTI : F. Vidal auditionnée par le Parlement sur le projet de budget 2019

Paris - Publié le jeudi 8 novembre 2018 à 16 h 36 - Actualité n° 132967

La Mires est adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale par la commission des affaires culturelles et de l'éducation après avoir auditionné [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri, le 07/11/2018. Les dépenses prévues en 2019 s'élèvent à 27,87 Md€ de crédits de paiement, contre 27,4 Md€ en 2018, soit une hausse de 2 %.

La veille, Frédérique Vidal, a également répondu aux questions de la commission culture, éducation et communication du Sénat.

Au cours de ces auditions, dont News Tank propose la synthèse, la ministre évoque notamment :

- la CVEC qui a rapporté quelque 130 M€, mais dont le produit final n'est pas encore connu du fait des demandes de remboursements d'étudiants exemptés ;
- la baisse des aides au mérite, la suppression de l'Arpe et la mise en place d'une aide globale à l'autonomie ;
- Parcoursup, la mise en place de parcours « oui si » et reconnaissance de l'investissement pédagogique. La ministre propose aux parlementaires de leur présenter d'ici la fin 2018 un bilan chiffré et ses propositions pour améliorer la plateforme pour l'année suivante.

Un amendement (n° 49) est par ailleurs voté par les députés : proposé par [Philippe Berta](#) (Mo-dem), il prévoit une réaffectation complémentaire de 5 M€ sur la culture scientifique, technologique et industrielle, montant retiré à la recherche spatiale.

À ce sujet, la ministre indique aux députés que depuis la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle est une compétence partagée avec les régions et que les financements de la Mires ne représentent qu'une partie des moyens dédiés à cette mission. « C'est un vrai sujet de société de société au-delà d'un sujet de budget », déclare la ministre, interrogée par les sénateurs sur le sujet.

Sollicitée par [Amélie de Montchalin](#), députée LREM, au sujet de l'évaluation de l'efficacité du Crédit impôt recherche, Frédérique Vidal déclare : « Les démarches ont été enclenchées et le rapport est attendu pour le 15/11/2018, les recrutements de doctorants sur lesquels portera

le rapport s'étant faits à la rentrée universitaire. »

De plus, la ministre annonce que « le ministère déploiera en gestion un effort de 17 M€ pour consolider le financement des plans santé qui sont pilotés principalement par l'[Inserm](#) ».

La vie étudiante au cœur des interrogations des parlementaires

La CVEC

Frédérique Vidal indique ne pas avoir connaissance à cette date du produit consolidé de la collecte 2018-2019, mais tient à rassurer les sénateurs :

« L'argent de la vie étudiante restera bien à la vie étudiante. Un plafond prévisionnel pour la rentrée 2019-2020 a été évalué en loi de finances à 95 M€ sous le fondement de prévisions réalisées au printemps dernier. Mais le produit de la CVEC n'a pas vocation, comme j'ai pu l'entendre, à financer le désendettement de l'État et, bien sûr, ce plafond de 95 M€ sera révisé selon le montant qui sera effectivement perçu par les écoles et les universités ».

Une première tranche est versée aux établissements et il est prévu que la deuxième tranche soit versée en avril 2019, car le ministère ne connaît pas le montant exact de l'ensemble des demandes de remboursement qui lui arrivent.

Selon la ministre « le montant, estimé à 95 M€, est probablement légèrement sous-estimé, je pense qu'on finira plutôt autour de 110 M€. Aujourd'hui on a collecté 130 M€, mais là on commence à rembourser. Les étudiants ont payé et maintenant se rendent compte que, dans un certain nombre de cas, ils n'avaient pas à le faire et donc ils se retournent vers les [Crous](#) et se font rembourser. »

Baisse des aides au mérite

La ministre se veut rassurante face à l'inquiétude de certains députés et sénateurs concernant la diminution des aides au mérite de 5 M€, passant de 44,18 M€ au [PLF 2018](#) à 39,19 M€ prévus pour 2019.

Selon elle, « il n'y a pas de plafond », le budget est « ajusté au fur et à mesure des besoins, mais tous les bacheliers boursiers titulaires d'une mention très bien bénéficient de la bourse au mérite ».

Suppression de l'Arpe au profit d'aides à la mobilité

Autre aide interrogée : l'Arpe, qui va être transférée dans un autre budget, dans le cadre du Plan pauvreté annoncé par Emmanuel Macron début septembre. L'Arpe « consiste à la continuation pendant quatre mois au-delà de l'obtention du diplôme des mécanismes d'accompagnement en matière de bourse, mais il n'y avait rien de prévu pour la recherche d'emploi », rappelle Frédérique Vidal.

« Nous avons partagé le rapport sénatorial à son sujet avec les organisations étudiantes qui ont reconnu elles-mêmes que la garantie jeune adaptée aux étudiants serait bien plus efficace puisqu'elle permettrait d'aider à la recherche d'un emploi et d'avoir un financement pendant cette recherche d'emploi pendant un an. »

Selon la ministre, le dégagement des crédits dédiés à l'Arpe « permet de repenser plutôt une aide à la mobilité ». Elle sera « probablement différente en 2019 même si les contours ne sont pas totalement définis ».

Le Mesri veut « proposer à travers Parcoursup des mobilités avec accompagnement financier dès que la plateforme ouvre. (...) Nous voulons que ce soit inclus dans la plateforme le plus tôt possible puisqu'il faut ensuite se préparer psychologiquement à bouger. Cette année, les aides à la mobilité ont été débloquées trop tard, pour des jeunes qui finalement les ont refusées, car il ne se sentait pas de partir si rapidement ».

Travailler à une aide globale d'autonomie pour les étudiants

Devant les sénateurs, Frédérique Vidal déclare : « Il faut qu'on travaille vraiment à l'aide globale d'autonomie pour les étudiants. Elle ne verra probablement pas le jour avant 2020. Il va bien nous falloir une année entière pour réfléchir à la façon dont on met en place vraiment cette aide qui fasse qu'on soit capable d'avoir une différenciation en termes d'aide pour faire en sorte qu'ils ne soient plus forcément obligés de travailler à côté. »

Parcoursup et l'accompagnement des « oui si »

Un certain nombre d'interrogations des députés et des sénateurs des deux commissions concernent la mise en place de Parcoursup et notamment les "oui si". La ministre propose de leur présenter d'ici la fin 2018 un bilan chiffré et ses propositions pour améliorer la plateforme pour l'année suivante.

Elle évoque « la possibilité d'avoir des "oui si" à travers les commissions rectores et un calendrier différent ».

Elle insiste sur le fait que « le ressenti des étudiants qui sont accueillis dans les dispositifs "oui si" est tellement excellent que les filières qui n'ont pas encore mis en place de "oui si" ont une très forte pression des étudiants pour en mettre en place. C'était un réel besoin ».

« Dans le budget 2019, il est prévu 123 M€ pour continuer l'accompagnement de ces dispositifs et la reconnaissance de l'accompagnement pédagogique », ajoute la ministre.

Ce dernier point est soulevé aussi bien par les députés que les sénateurs, qui s'interrogent sur l'orientation et le calendrier des mesures en faveur de l'engagement pédagogique, annoncées par la ministre le 23/10/2018.

« La prime de reconnaissance de l'engagement pédagogique sera créée dès 2019 », rappelle Frédérique Vidal, qui affirme « vouloir aller plus loin et imaginer comment mieux penser les affectations de CRCT par exemple. » Elle indique avoir reçu des propositions de la part des organisations syndicales.

Interrogée par Laure Darcos, sénatrice LR, la ministre indique qu'au-delà de l'engagement pédagogique, la question des salaires et des primes pour les cadres A de la fonction publique de l'ESR, que ce soient les enseignants ou les chercheurs, est un sujet auquel le gouvernement « va s'attaquer ».

Assemblée nationale



Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris sp 07 - FRANCE



Fiche n° 4439, créée le 19/10/16 à 12:01

Sénat



- Palais du Luxembourg, siège du Sénat de la République depuis 1879 : première pierre posée en 1615 par Marie de Médicis, successivement demeure royale, prison révolutionnaire, puis siège du pouvoir exécutif brièvement après la Révolution.
- Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- Champs de compétences de la commission :
 - l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur)
 - la recherche
 - la culture
 - la communication (presse, télévision, nouveaux médias)
 - la francophonie
 - le sport
 - la jeunesse
 - la vie associative.
- Contact : Juliette Elie-Blondel, attachée de presse
- Tél : 01 42 34 25 13

Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06 - FRANCE



Fiche n° 4398, créée le 28/09/16 à 18:16

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »